

## AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « ARLON – VALLÉE / PHASE B »** présenté par le bureau RAUSCH & ASSOCIÉS SARL pour le compte de la société à responsabilité limitée BERBO portant sur le fonds inscrit au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous le numéro 343/2911, prévoyant la construction d'un maximum de 3 logements de type unifamilial

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 26 octobre 2023, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été approuvé par le ministre de l'Intérieur, en date du 21 mars 2024, sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 2 avril 2024

le Bourgmestre,

le Secrétaire,

### **Certificat de publication**

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 2 avril 2024

le Bourgmestre,

le Secrétaire,